

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18336 - 71ÈME ANNÉE

Une mesure qui augmentera les libertés au lieu de les restreindre

À quand l'état d'urgence sociale ?



Près de la moitié des Réunionnais sous le seuil de pauvreté, à quand l'état d'urgence sociale ? (photo Toniox)

En France, le débat sur l'état d'urgence continue. Le président de la République est favorable à sa prolongation. À La Réunion, au lieu de restreindre les libertés, pourquoi ne pas les augmenter en décrétant l'état d'urgence sociale ?

Le 19 novembre dernier, le PCR mettait en garde contre les conséquences de l'application de l'état d'urgence à La Réunion. L'histoire de notre île n'est en effet pas celle de la France. Des années 1950 à 1970, la France vivait l'époque des Trente Glorieuses. C'était une période de prospérité économique. Cela a amené d'importants changements avec le développement de nouveaux services. C'était le temps du plein emploi.

À La Réunion au même moment, c'était l'époque de la plus grande répression contre les démocrates. Le pouvoir faisait tout pour empêcher les Réunionnais d'exercer leurs libertés. Le droit de vote était bafoué par la fraude électorale. La pluralité d'expression était combattue par la censure. Les communistes étaient interdits de radio et de télévision. Les seuls reportages sur le PCR étaient systématiquement à décharge. Ce n'est qu'en 1979, 20 ans après la création du Parti communiste réunionnais, que Paul Vergès a pu s'exprimer sur le petit écran. Il était en effet candidat sur une liste dans un scrutin à circonscription unique pour toute la République, les élections européennes.

La longue conquête des libertés

Le maloya était lui aussi interdit sur les ondes. Les communistes étaient alors les seuls à organiser des représentations publiques grâce au travail des sections communistes. Ce n'est qu'à partir de 1971 que des communes ont ouvert les portes au maloya, au Port, à Saint-Louis et à La Possession, les seules municipalités dirigées directement par des élus du PCR ou en coalition. Pendant toutes ces années, le pouvoir ne ménageait pas sa peine pour faire taire toute opposition. Plusieurs communistes ont payé de leur vie leur engagement pour les libertés, d'autres ont été emprisonnés ou ont perdu leur emploi. Seule la solidarité permettait à des familles durement éprouvées de survivre.

Ceci rappelle donc qu'à La Réunion, les libertés élémentaires n'allaient pas de soi. Il a fallu de durs combats dans lesquels le PCR a pris toute sa part pour faire céder le pouvoir. Tous ses sacrifices n'ont pas été vains. Aujourd'hui, les élections ne se font plus sous les coups, avec des fraudeurs agissant sous protection du pouvoir. La liberté

d'expression gagne du terrain. Plus personne maintenant n'oserait remettre en cause la présence du maloya à la radio ou à la télévision. Le 20 décembre est devenue une fête officielle à laquelle participent les autorités de l'État.

Même à La Réunion

Le 13 novembre dernier, la France a connu les plus importantes attaques terroristes de son histoire. Plus de 100 personnes sont mortes à Paris et à Saint-Denis en Seine Saint-Denis. Le soir même, le président de la République proclamait l'état d'urgence. Trois jours plus tard, il annonçait sa volonté de voir inscrire ce dispositif dans la Constitution aux côtés de la déchéance de nationalité. Le gouvernement a également étendu le régime de l'état d'urgence à l'outre-mer, y compris La Réunion.

L'état d'urgence permet au pouvoir exécutif de disposer de restreindre les libertés, deux exemples. L'état d'urgence rend ainsi possible les perquisitions sans l'autorisation d'un juge à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Des personnes peuvent être placées en résidence surveillée sans accord d'un juge.

Le 19 novembre dernier, rappelant que l'état d'urgence « signifie une restriction des libertés pour une longue période » un communiqué du Parti communiste réunionnais soulignait notamment qu'« à La Réunion, la conquête des libertés publiques est le résultat de longues luttes. Des militants communistes ont donné leur vie pour que ces libertés soient respectées. Aujourd'hui encore, ce combat reste toujours d'actualité, comme le rappelle le climat de répression permanent subi par des travailleurs employés en contrat précaire dans certaines collectivités ».

Le jour même, les députés votaient pour une prolongation de trois mois de l'état d'urgence. Le lendemain, la majorité des sénateurs faisait de même. Au cours de ces deux scrutins, un seul parlementaire réunionnais n'a pas voté pour le texte, c'est Paul Vergès.

Depuis que l'état d'urgence s'applique à La Réunion, plusieurs mesures d'exception ont été décidées. C'est le cas de 8 perquisitions. Plusieurs d'entre elles ont soulevé une vive émotion. Les méthodes employées étaient qualifiées de brutales par ceux qui les ont subies. Et à ce jour, elles n'ont pas permis de débusquer un terroriste.

La dernière a eu lieu au Chaudron dans la nuit de mercredi à jeudi, tout aussi infructueuse. Des habitants ont manifesté face à ce déploiement de forces. Un galet a été jeté sur un véhicule de police.

Pourquoi ne pas augmenter les libertés ?

Le président de la République ne fait pas mystère de vouloir prolonger l'état d'urgence. En France, la Ligue des Droits de l'Homme remarque que les trois-quarts des perquisitions sans autorisation d'un juge datent des deux premières semaines suivant les attentats de Paris, tout comme la plupart des assignations à résidence. Elle demande donc la levée d'un dispositif à l'efficacité qu'elle juge très limitée.

C'est d'autant plus vrai à La Réunion. Au cours de son histoire, son peuple a réussi à construire une société intégrant les apports de civilisations et de religions très diverses. Le Groupe de dialogue inter-religieux en est l'illustration.

Par contre, il est un autre état d'urgence qu'aucun gouvernement n'a jamais proclamé à La Réunion : l'état d'urgence sociale.

Les données sont pourtant connues de tous. En 2013, l'INSEE et le Conseil général avaient présenté une étude montrant pourquoi La Réunion est un département socialement « hors norme ». Cette précarité est à l'origine de l'exclusion de près de la moitié de la population. Les pauvres ont moins de libertés.

Plutôt que de restreindre les libertés, pourquoi ne pas les augmenter en décrétant l'état d'urgence sociale ?

M.M.

Édito

Bello-Annette de retour à la télé

Un mois après leur défaite aux régionales, Bello-Annette avaient droit à la télévision hier soir. La première a été filmée en train de prendre la parole lors de la séance la plus médiatisée de l'Assemblée nationale : les questions au gouvernement.

La doyenne des députés a demandé quand la 4G arrivera à La Réunion. Porter cette revendication au plus haut niveau interroge. À l'Assemblée nationale, le temps de parole est compté. N'y avait-il donc pas d'autre question plus urgente ? L'actualité est en effet riche de problèmes sur lesquels le gouvernement doit répondre. Voici les questions qu'auraient pu poser Huguette Bello : quand le gouvernement versera-t-il les 38 millions d'euros promis aux planteurs ? Qui a parlé au nom de La Réunion lors de la rencontre de la COI à Madagascar sur la sécurité alimentaire, et pour dire quoi ? Où en est la grande loi de lutte contre les inégalités ? Comment Paris compte-t-il s'y prendre pour faire reculer le chômage à La Réunion ? Pourquoi l'État ne participe-t-il pas à financièrement aux importations de galets de Madagascar, car ils sont indispensables à la poursuite du chantier de la NRL ? Mais rien de tout cela hier...

Quand à Gilbert Annette, il a lancé sa campagne des municipales de 2020... un scrutin qui aura lieu dans 4 ans. Interrogé sur les difficultés financières des collectivités, il a promis le bus gratuit pour les collégiens. Quant à la motivation profonde pour que le maire sortant de Saint-Denis entre en campagne électorale 4 ans avant le vote, elle tient en trois lettres : NRL. Gilbert Annette a dit en effet qu'il doit encore mener de grands chantiers dont l'aménagement du front de mer de Saint-Denis. Plus connue sous le nom de nouvelle entrée Ouest, cette opération est en effet indissociable

projet de route en mer, dite nouvelle route du littoral ou NRL. En effet, si un train est construit, à quoi bon recalibrer l'entrée Ouest de Saint-Denis pour favoriser l'arrivée d'un nombre toujours plus important d'automobiles ?

Il avoue donc implicitement que rien ne sera terminé avant 2020, ce qui montre une fois de plus que si jamais elle est réalisée, la NRL ne sera pas livrée dans les délais ce qui amènera automatiquement un dépassement du budget initial.

Le tandem Bello-Annette continue donc sur la voie qu'ils ont tracée durant les régionales. En quoi la 4G au lieu de la 3G ou la NRL changeront-elles quoi que ce soit pour la moitié de la population abandonnée par le système ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Parlement européen

Pour un programme spécifique « pêche »

«Pêche, aides d'État, agriculture, une rentrée 2016 active pour les RUP à Strasbourg, indique Younous Omarjee, député au Parlement européen, dans un communiqué diffusé hier :

« Ce jeudi 21 novembre à Strasbourg, Younous Omarjee s'est exprimé en plénière pour défendre la protection des sucres spéciaux des RUP dans les négociations qui se sont ouvertes pour un accord de libre-échange avec l'Australie. Il a rappelé à la Commission ses échanges récents avec la Commissaire au commerce international, Cécilia Malmström, et l'engagement qu'elle a pris auprès des Députés européens de veiller à leur juste protection. Il a demandé à la Commissaire d'y veiller personnellement, et à la Présidence du Conseil européen le même soutien.

Au cours de cette plénière, les 9 Députés des RUP ont aussi rencontré pour une réunion de travail de deux heures la Commissaire au développement régional, Corina Creuțu, et le Commissaire à l'environnement, aux affaires maritimes et à la pêche, Karmenu Vella. Cette réunion conjointe présidée par Younous Omarjee initie une série de rencontres avec les Commissaires européens qui ont en charge les politiques les plus importantes pour les RUP.

Tous se sont accordés sur la force que revêt le dernier arrêt de la Cour de Justice européenne pour défendre à tous les niveaux la pleine application de l'article 349 et assurer aux RUP le maintien, voir l'élargissement, d'un cadre spécifique d'application des directives et règlements de l'Union européenne. Cette décision qui s'impose à tous, renforcera toutes celles et tous ceux qui, dans les institutions, plaident pour un souffle nouveau.

Concernant les aides d'État, la commissaire européenne Corina Creuțu a annoncé qu'elle avait trouvée avec la Commissaire à la concurrence, Margrethe Vestager, un accord récent pour ré-ouvrir le dossier des RGEC en vue de trouver d'ici à 2017 un accord favorable aux RUP. Un nouveau processus sera lancé avec consultation publique et travail analytique avec les États membres concernés.

Concernant la pêche, Younous Omarjee a annoncé au Commissaire Vella que la commission pêche du Parlement lancerait un rapport d'initiative afin de défendre pour l'hémi-

sphère sud une application différenciée des règles européennes en vigueur dans l'hémisphère nord. Le Député européen, avec ses collègues, a aussi plaidé pour la création d'un POSEI pêche à l'horizon 2020. Le Commissaire Vella a proposé dans cette perspective de mettre en place entre les parlementaires européens et la Commission un groupe de travail afin de dégager des solutions techniques et juridiques aux problèmes qui peuvent se poser pour les RUP. Il a aussi réservé aux Députés européens l'annonce de la suppression de l'interdiction des filets dérivants pour les pêcheurs des RUP, interdiction qui était inadaptée à leur contexte.

Concernant les affaires maritimes, les Députés européens et le Commissaire ont conjointement défendu l'importance de la mise en œuvre d'une grande ambition de l'Union pour les mers et océans. Il s'agit de pouvoir désormais jeter les bases de l'émergence et du développement d'une réelle économie marine et d'une gouvernance des océans. (...)»

Ambassadeurs européens à la rencontre de la COI

Une délégation des missions diplomatiques des États membres de l'Union européenne (UE) et S.E. Mme Marjaana Sall, Ambassadrice de l'UE auprès de la République de Maurice, de l'Union des Comores et de la République des Seychelles a eu une rencontre mercredi avec M. Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI) et ses collaborateurs au siège de l'organisation régionale à Ébène. Cette rencontre a été organisée à la suite de la 4e session du Dialogue Politique UE-Maurice.

S.E Mme Marjaana SALL a déclaré à cette occasion :

- « À travers les programmes et les projets financés par l'Union européenne et avec l'appui d'autres bailleurs, la COI a su faire reconnaître son rôle de défenseur

des intérêts des Petits États Insulaires en Développement sur la scène internationale. Notre souhait c'est d'avoir la COI à nos côtés pour les grands enjeux de la planète comme les Objectifs de Développement Durable, ou la mise en œuvre du Plan d'action de la COP 21. »

Jean-Claude de l'Estrac s'est, quant à lui, félicité du partenariat avec l'UE qui permet à l'organisation régionale de jouer pleinement son rôle sur les plans politiques, économiques et environnementaux :

- « C'est essentiellement le soutien européen – soit 227 millions d'euros de financements depuis 1985- qui a permis de traduire en actions le désir de coopération des pays de l'Indianocéanie. Si la COI est le moteur de la coopération régionale, l'Union européenne en est

assurément le carburant. Et les résultats, en matière de surveillance des pêches, de sécurité maritime, de gestion des zones marines et côtières, de sensibilisation au développement durable ou encore de stabilité politique, notamment pour la sortie de crise à Madagascar, sont probants. »

Au titre des perspectives, l'Union européenne a réitéré son engagement à accompagner la COI et ses États membres dans leur processus de développement durable. Sous le 11e FED, l'UE mettra à disposition de la COI une enveloppe financière de 50 millions d'euros pour soutenir trois secteurs : Paix, sécurité et stabilité, Intégration économique et Gestion durable des ressources naturelles communes.»

Billet philosophique

Le lien entre la loi pour l'égalité réelle et l'amour de la sagesse

Comme cela a été annoncé vendredi dernier par le sénateur communiste réunionnais Paul Vergès, dans moins de 2 mois, le 19 mars prochain — une date symbolique —, pourrait être votée la loi pour l'égalité réelle dans les Outre-mer. Une loi qui peut ouvrir une 3e étape de notre Histoire après l'abolition de l'esclavage le 20 décembre 1848 et l'abolition du statut de colonie de notre pays le 19 mars 1946. En quoi cette loi doit-elle et pourrait-elle concrètement avoir un lien avec l'amour de la sagesse ?



Matthieu Ricard, Alexandre Jollien et Christophe André, co-auteurs de l'ouvrage "Trois amis en quête de sagesse".

Un livre très important pour la pensée humaine vient de paraître en France sous le titre : "Trois amis en quête de sagesse". Un ouvrage co-signé par le psychiatre Christophe André, le philosophe Alexandre Jollien et le moine bouddhiste Matthieu Ricard, qui «aborde simplement et sérieusement les grandes questions que se pose celui ou celle qui cherche à conduire au mieux son existence», selon les éditeurs.

Dans leur livre, ces amis de la sagesse évoquent notamment les problèmes de l'ego, de la culpabilité et du pardon, de la liberté... et répondent à des questions essentielles, comme par exemple : «Comment diminuer le mal-être ? Comment vivre avec les autres ? Comment développer notre capacité au bonheur et à l'altruisme ? Comment devenir plus libre ?...».

Quand on connaît les compétences et les expériences de ces penseurs et acteurs, on ne peut qu'être attentif à leurs réponses.

«Nous pouvons toujours faire mieux»

D'ailleurs jeudi dernier, ils étaient invités tous les trois dans l'émission "La grande librairie" de France 5 et l'on a pu apprécier la pertinence de leurs réflexions sur les questions posées par l'animateur François Busnel. Ils ont notamment déclaré qu'«il faut se débarrasser de l'arrogance et de l'égoïsme pour aller à la rencontre de l'autre car la vie est un combat contre les souffrances, notamment celles liées à l'égoïsme».

Nous citerons deux autres pensées

exprimées par ces «trois amis en quête de sagesse» : «Le bonheur n'existe pas sans altruisme, sans solidarité avec l'autre, sans bonté et sans amour» et «nous devons nous attaquer aux conditions du malheur, sans jamais désespérer, car nous pouvons toujours faire mieux» en sachant que «face aux problèmes de l'humanité, nous devons nous débarrasser du RAF (rien à foutre)», que l'on appelle en général l'indifférence.

L'ère de la responsabilité et d'un développement durable

Cette culture du bon sens, de l'intelligence, de l'ouverture aux autres, de la justice et donc de la sagesse devrait inspirer les parlementaires de La Réunion en charge de la loi historique pour l'égalité réelle dans les Outre-mer. Mais la plupart d'entre eux s'en préoccupent-ils ? Et que font-ils à ce sujet ? De même, qu'en font la plupart des responsables des organisations syndicales, politiques, associatives et des moyens d'information ?

Voilà pourquoi il est indispensable d'aider le maximum de nos compatriotes à prendre conscience de l'importance de ce vote, à exprimer leur opinion sur le contenu de ce projet et à se mobiliser afin que cette loi permette enfin à notre peuple d'entrer dans l'ère de la responsabilité et d'un développement durable du pays, comme le propose concrètement le Parti Communiste Réunionnais. C'est ainsi que cette loi pourra avoir un lien réel avec l'amour de la sagesse...

Roger Orlu

Otè

Maloya : sa in n'afèr tro sèryé pou manyé ali konm in gadzète

Zot i koné la-ba, dann lopital Sin-Pyèr, la désid nonm « Maloya » in sèrvs i okip maladi mantal. Na in group la di, sa in n'afèr i fé pa pars nout maloya la pa in maladi mantal épi la domann k'i tir lo nom-la. Na d'ot la di pèrsone lé propriyètèr lo nom maloya é bann malad la bienlo droi z'ot sèrvs i apèl konmsa.

Fransh vérité, avan pran in désizyon konmsa i fo bien kalkilé pars si ou i fé konm l'arivé ou i pé fé lèv la gèr. Zot i oi la pa manké ! Pars, promyèrman nana in propriyètèr maloya é propriyètèr-la sé lo pèp rényoné é lo maloya i fé bien parti lo kiltir rényoné. Konm di lo shanté : « maloya, la pa nou la fé, sé nout z'ansète la fé maloya » donk sa i fé parti nout patrimoine, mèm plis ké sa i fé parti l'am lo pèp rényoné. Maloya, nout rasine !

Arzout èk sa kan i di maloya osinonsa kabaré, nana la-dan in koté rolijyon : in ga la di amoin sé l'èr nout l'am i artrouv l'am nout bann z'ansète é mi konpran ali bien kan mi romark l'èspri i mont dsi bann maloyèr. Donk si ni vé bien oir lé shoz, nou la pi dann in mond tèr-a-tèr mé dann in mond si zot i vé ni pé apèl ali mistik. Moin pèrsone mi konpran sa konm k'i diré in n'ot dimansyon... Mi arzout èk sa, nout maloya la tienbo la min la lite lo pèp rényoné dann son bann konba : konba pou alé dann maronaz, konba kont l'èsploitasyon, la lite kont lamizèr, la lite pou nout libérasyon... é tout bann lite noula améné, é sak i rèss anou ankor pou améné.

Lé vré in pé kla nonm z'ot ri konmsa, d'ot z'ot limonad, d'ot z'ot bonbon, in pé la pans an tournan z'ot korpyon zot va fé rant sa l'inésko - konm lo kok i kroi kan li shant sé li k'i fé lèv solèy ! - mé l'inésko i travay pa konmsa l'inésko i travay sèryé pars maloya sé in n'afèr sèryé konm mi pans moin l'amontr an-la. Tro sèryé pou manyé ali konm in gadzète, konm in koulèr lokal, si sé konmsa k'in pé la fé.

Justin

« Alé rod in kamarad pou ou ! » - In kozman po la rout

Sa sé in n'afèr i antan tazantan. Sa sé konm in fason anvoy demoun baladé. Sa i vé dir, si ou i gingn pa gid aou par ou mèm alor alé kriy a l'ède. Moin la antann sa in zour kan in frèr avèk in sèr t'a-pou dispité. Lo sèr té i kriy for é lo frèr té fatigé fé angrenn ali. L'èr-la li la di lo kozman moin la mète an-o la pou dir tousèl ou i ariv pa pétète a dé ! In n'ot zour dann in komansmann batay na inn pou abès son vizavi la di kozman-la, konm pou dir li na arien a fèr avèk in zèrb sin-pol. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké rant-rant, ni pé z'ète, tazantan , dakor rantre nou.